

## RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA FONDATION POUR LES ÉTUDIANTS DE L'EPFL (FEE)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Conseil de fondation est composé de M. Daniel Chuard (Président), M. Tristan Maillard (Vice-président), M. Elison Matioli (membre), Antoine Moix (nouveau membre étudiant) et Mme Lauriane Develey (membre-étudiante). Cette dernière arrivant à la fin de ses études, elle a fait part de sa démission du Conseil le 6 décembre 2022. Pour sa succession, le Conseil de fondation a confirmé la nomination de Guillaume Hugot, étudiant EPFL lors de sa séance du 9 mars 2023.

La gestion de la fondation est assurée par Mmes Isabelle Cahour et Albertine Kolendowska (Administratrices), et la fiduciaire CV Consulting assure le suivi financier et comptable de la Fondation. En ce qui concerne l'organe de contrôle, Le Conseil de fondation a décidé le 6 décembre 2023 de changer de prestataire : Mazars a assumé ce rôle depuis 2017, dès 2024, ce sera la société Ofisa qui auditera les comptes de la FEE (avec l'exercice 2023)

En 2023, le Conseil de Fondation s'est réuni à deux reprises, les 9 mars et le 23 novembre.

### ❖ Absorption de la fondation Rapin

Le 6 juin 2023, la Fondation Professeur Charles Rapin a été intégrée dans la Fondation pour les étudiants de l'EPFL et son patrimoine a été transféré à la FEE (fusion par absorption). Cette décision s'imposait après avoir constaté que leurs activités étaient similaires et qu'une seule fondation permettait d'optimiser la gestion des patrimoines ainsi que les frais courants.

L'Autorité de Surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale (AsSo) a validé le 8 septembre 2023 le transfert des actifs et des passifs de la Fondation Professeur Charles Rapin vers la Fondation pour les étudiants de l'EPFL. Le capital a été inclus dans les comptes 2023 de la Fondation pour les étudiants de l'EPFL.

L'AsSo a pris acte le 26 janvier 2024 de la dissolution de la Fondation Professeur Charles Rapin et a constaté sa liquidation.

### ❖ Activités récurrentes de la Fondation

#### *Prêts Poséidon :*

Selon la convention qui nous liait au Crédit Suisse, les étudiant·es achetant un ordinateur par le biais du programme Poséidon pouvaient contracter un prêt à 0% auprès du Crédit Suisse, garanti par la FEE, et qu'ils/elles doivent rembourser en maximum 12 mois.

Dans un courrier adressé au desk Poséidon et daté du 14 février 2023, le Crédit Suisse nous a fait part de sa décision de résilier la convention qui nous lie pour ces prêts à 0% et sans frais de dossier. Cette décision est entrée en force à la fin septembre 2023. En 2023, aucune convention de garantie n'a été contractée.

Nos essais pour trouver une autre banque pouvant reprendre cette prestation aux mêmes conditions se sont avérés infructueux et nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante. Il n'est donc plus possible pour nos étudiant·es de contracter un prêt à 0% garanti par la FEE et ce dossier est clos.

58 prêts Poséidon ont été octroyés entre 2017 et 2022. La FEE a dû couvrir partiellement le remboursement de deux prêts qui n'ont pas été honorés.

### ❖ Recettes de la Fondation

Outre les recettes relatives aux placements bancaires, la Fondation a encaissé un montant de CHF 60'000 de la part du Forum EPFL, cette association devant nous rétrocéder statutairement une partie de ses excédents, et la Coopérative Les Estudiantine a fait don à la FEE d'un montant de CHF 50'000.



Enfin, nous avons été informés par la fondation Kiefer Hablitzel, qui nous versait annuellement un montant d'environ CHF 10'000, que ce versement sera arrêté dès 2023, cette fondation souhaitant adresser son soutien à d'autres domaines d'activités.

#### ❖ Projets de la FEE

##### **Bourses d'excellence bachelor – dès l'automne 2022 – EN COURS**

En 2021, le Conseil de fondation a accepté de financer le nouveau programme de bourses d'excellence bachelor, pour un montant de CHF 300'000 par année et ce durant 5 ans (2022-2026).

Cette mesure a été prise dans le but d'augmenter l'attractivité de l'EPFL auprès d'étudiant-es suisses ou détenteurs-trices d'une maturité suisse : une bourse de 10'000 CHF est distribuée pendant les semestres d'études de bachelor à des étudiant-es ayant fait preuve d'excellence dans leurs études du secondaire supérieur et démontré un fort potentiel d'évolution.

Les premières bourses de ce programme ont été versées à la rentrée 2022 : sur un total de 27 bourses, 13 ont été financées par la FEE.

Au niveau financier, une deuxième tranche de CHF 300 000 a été acquittée courant juin 2023, et les bourses octroyées avec ce financement seront décrites en 2024

##### **Soutien psychologique pour la communauté estudiantine –2022-2024**

En 2021, le Conseil de fondation a décidé de financer un poste d'assistante sociale au SAE (service des affaires estudiantines de l'EPFL) pour une durée de 3 ans, le coût annuel d'une telle mesure étant estimée à CHF 140'000.

Un nouveau collaborateur a été engagé au SAE au 1er décembre 2022 mais le financement par la FEE a débuté au 1er janvier 2023 ; il courra par conséquent jusqu'à fin 2025.

##### **Projets MAKE et DLL (Discovery Learning Labs)**

Lors de sa séance du 8 mars 2022, la FEE a accepté de financer des ressources humaines pour l'encadrement des étudiant-es lors de la réalisation de projets MAKE ou de projets réalisés au sein des DLL. Un financement de CHF 400'000 (soit CHF 200'000 en 2022 et en 2023), a été octroyé, en attente que ce financement soit consolidé dans le budget de l'Ecole.

Entretemps, les DLL ont eu la chance de pouvoir bénéficier d'un financement limité dans le temps pour un collaborateur, au travers du programme de dual career ; raison pour laquelle le conseil de fondation a accepté, lors de sa séance du 1er décembre 2022, de décaler ce financement sur les années 2023-2024, ce qui permettra d'optimiser les ressources disponibles. Un premier versement de CHF 200 000 a donc été effectué courant 2023.

##### **Bourses sociales**

Le montant des bourses sociales a fortement augmenté à la suite de la détérioration de la situation économique mondiale. Ceci impacte fortement le budget de l'EPFL dévolu à ces bourses.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022, la FEE a accepté à l'unanimité, d'allouer à l'EPFL et pour 2023 un montant de CHF 200'000 pour les bourses sociales, qui ne sera toutefois versé que si le budget VPA dévolu à ces bourses devait dépasser 2Mio.

Ce montant n'ayant pas été atteint, la FEE n'a pas été sollicitée en 2023 pour compléter le financement des bourses sociales versées par l'EPFL.

##### **Bourses mobilité**

Les effectifs estudiantins étant en constante augmentation, la portion effectuant un stage hors Europe a crû au prorata. Les bourses de ces personnes sont prises en charge par l'EPFL, car elles ne sont pas



financées par le fonds Movetia – ex Erasmus, qui offre des bourses de mobilité pour l'Europe uniquement.

Pour pouvoir allouer une bourse à tous les étudiantes et étudiants concernés, sachant que le budget dévolu est constant, le service de l'EPFL en charge s'est vu obligé de diminuer leur montant de moitié.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022, la FEE a accepté de financer le montant correspondant à cette diminution, à hauteur de CHF 345'000, s'échelonnant entre 2023 et 2025.

En 2023, le Service académique (SAC) de l'EPFL a pu prendre en charge l'entier de ces bourses, et n'a eu à pas solliciter la FEE. Le Conseil de Fondation a dès lors décidé, lors de sa séance du 23 novembre 2023 de décaler le financement de ces bourses sur une période allant de 2024 à 2026 au lieu de 2023 à 2025.

### **Gestion associative**

Le nombre d'associations reconnues par l'EPFL a fortement augmenté, et leur gestion par l'unité responsable arrive à ses limites.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022, la FEE a accepté le financement d'un poste à temps partiel pour cette gestion, par une contribution de CHF 80'000 par année sur une durée de 3 ans, soit un total de CHF 240'000 (2023- 2025).

### **❖ Approbation des comptes**

A la suite de l'absorption des liquidités et du capital de la Fondation Rapin, les flux de trésorerie 2022 et 2023 de la FEE ne sont pas comparables, car ceux de 2023 intègrent les chiffres de la fondation Rapin. Dans son rapport détaillé, OFISA a pu constater que le transfert de la fondation Rapin a été fait de manière conforme et correcte, au centime près. La tenue de nos comptes ne comporte aucune erreur ni violation.

Les comptes ont été approuvés par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 9 février 2024

### **❖ Budget 2024**

La nouveauté pour l'établissement du budget 2024 est la prise en compte des montants provenant de la fondation Charles Rapin, tant du point de vue des recettes que des dépenses, et pour laquelle nous ouvrirons un fonds dédié sur lequel seront prélevés les frais d'administration au prorata ainsi que les bourses octroyées par la Fondation Charles Rapin.

Il est à relever que le budget 2024 montre une perte due aux engagements que la FEE a pris par suite des décisions de financement prises par le Conseil.

Le budget 2024 a été approuvé par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 23 novembre 2023.

Lausanne, le 3 juin 2024

Daniel Chuard  
Président

Isabelle Cahour/Albertine Kolendowska  
Administratrices